



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.4 Rev.2
2 janvier 2025

Original: ANGLAIS

Onzième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) de la région des Caraïbes

Panama City, Panama
30 juin – 3 juillet 2025

**ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DU SOUS-PROGRAMME (SPAW) DU
PROTOCOLE RELATIF AUX ZONES ET À LA VIE SAUVAGE SPÉCIALEMENT
PROTÉGÉES DE L'EXERCICE BIENNAL 2023-2024 (2025)**

Cette réunion est organisée de manière hybride. Les délégués sont priés d'accéder à tous les documents de la réunion par voie électronique pour les télécharger si nécessaire.

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	ii
I. INTRODUCTION	1
II. ÉTAT D'AVANCEMENT DES SOUS-PROGRAMMES ET DES ACTIVITÉS	2
2.1. Coordination du Programme	2
2.1.1. <i>État d'avancement des activités du sous-programme</i>	2
2.1.2. <i>Produits du sous-programme</i>	4
2.1.3. <i>Budget du sous-programme</i>	5
2.2. Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes	6
2.2.1. <i>État d'avancement des activités du sous-programme</i>	6
2.2.2. <i>Acquis du sous-programme</i>	8
2.2.3. <i>Budget du sous-programme</i>	9
2.3. Mise en œuvre des lignes directrices pour la gestion des zones et des espèces protégées	10
2.3.1. <i>État d'avancement des activités du sous-programme</i>	10
2.3.2. <i>Acquis du sous-programme</i>	10
2.3.3. <i>Budget du sous-programme</i>	11
2.4. Conservation des espèces menacées et en voie de disparition	11
2.4.1. <i>État d'avancement des activités du sous-programme</i>	12
2.4.2. <i>Acquis du sous-programme</i>	13
2.4.3. <i>Budget du sous-programme</i>	14
2.5. Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins	14
2.5.1. <i>État d'avancement des activités du sous-programme</i>	14
2.5.2. <i>Acquis du sous-programme</i>	15
2.5.3. <i>Budget du sous-programme</i>	16
Annexe I : Récapitulatif des fonds alloués par l'État français par l'intermédiaire du CAR-SPAW pour la mise en œuvre de 15	
Annexe II : État d'avancement du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (Protocole SPAW)	
.....	16
Annexe III : Liste des réunions organisées et/ou participations.....	18
Annexe IV : État des décisions de la 12 ^e Conférence des Parties (COP12) et de la 10 ^e réunion du STAC (STAC10).....	22

ACRONYMES

ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
AMEP	Évaluation et gestion de la pollution de l'environnement
CAMAC	Mammifères marins des Caraïbes et activités anthropiques
CaMPAM	Réseau et Forum des Zones Marines Protégées des Caraïbes
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CDB	Convention sur la diversité biologique
CBF	Fonds des Caraïbes pour la biodiversité
CBC	Corridor biologique des Caraïbes
CC4FISH	Projet sur la résilience au changement climatique dans le secteur de la pêche des Caraïbes
CERMES	Centre de gestion des ressources et d'études environnementales
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
COP	Conférence des Parties
CPAG	Porte d'entrée des zones protégées des Caraïbes
CRFM	Mécanisme régional des pêches des Caraïbes
DCNA	Alliance néerlandaise pour la nature des Caraïbes
EBM	Gestion par écosystème
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GCFI	Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes
GBF	Cadre mondial de la biodiversité
GCRMN	Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens
GdM LME	Grand écosystème marin du golfe du Mexique
IAC	Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines
IAC CCE	Comité consultatif d'experts de l'IAC
ICRI	Initiative internationale pour les récifs coralliens
IG	Réunion intergouvernementale
INVEMAR	Institut de recherches marines et côtières (Colombie)
CIO	Commission océanographique intergouvernementale
IOCARIBE	Sous-Commission de la COI pour les Caraïbes et les régions adjacentes
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UICN-ORMACC	Bureau régional de l'UICN pour le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes
CBI	Commission baleinière internationale
Kalanbio	Kalanbio (ONG au Mexique)
LBS	Sources terrestres de pollution
LOI	Lettre d'intention
Fonds MAR	Fonds pour les récifs mésoaméricains
MEA	Accord multilatéral sur l'environnement
PAMM	Plan d'action pour les mammifères marins
MoU	Mémorandum d'entente
MPA	Zone marine protégée
MPACconnect	Réseau de praticiens des MPA

MSP	Aménagement de l'espace marin
NAMPAM	Réseau nord-américain de zones marines protégées
NBSAP	Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité
NOAA	Administration nationale océanique et atmosphérique
OECS	Organisation des États des Caraïbes orientales
OSPAR	Commission OSPAR (Conventions d'Oslo et de Paris)
PA	Zone protégée
PCA	Accord de coopération de projet
PROCARIBE+	Protéger et restaurer le capital naturel de l'océan dans les Caraïbes
CAR	Centre d'activités régional
RAR	Réseau d'activités régional
REBYC	Stratégies, technologies et solutions sociales pour gérer les prises accessoires dans les pêcheries tropicales des grands écosystèmes marins
ROLAC	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes
SARGCOOP	Programme de Coopération Régionale sur les Sargasses
SIMAR	Système d'Information Maritime et Côtier
PEID	Petits États insulaires en développement
SOI	Initiative Océan Durable
SPAW	Zones et vie sauvage spécialement protégées
STAC	Comité consultatif scientifique et technique
TNC	The Nature Conservancy
ToT	Formation de formateurs
NU	Nations unies
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
USA	États-Unis d'Amérique
COPACO	Commission des pêches de l'Atlantique Centre-Ouest
WCR	Région des Caraïbes
WIDECAST	Réseau de conservation des tortues marines de la région des Caraïbes

PROJET DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET DE SPAW

PROGRAMME RÉGIONAL POUR 2023 – 2024(2025)

I. INTRODUCTION

1. Le plan de travail et le budget du programme SPAW pour 2023-2024 ont été approuvés par la douzième réunion de la Conférence des Parties (COP12) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (tenue en format hybride le 3 et 5 octobre 2023), et par la vingtième Réunion intergouvernementale (IG) sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes / Dix-septième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (hybride, 5 octobre 2023).
2. Compte tenu des divers ajustements nécessaires à la suite de la pandémie de COVID-19 pour reprendre les activités normales, ainsi que de la restructuration interne au sein du Secrétariat et de l'intégration de nouveaux fonctionnaires, l'exercice biennal a été prolongé jusqu'en 2025, afin d'assurer la continuité et la mise en œuvre efficace du programme de travail.
3. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a adhéré au Protocole SPAW en 2024, ce qui porte le nombre total de Parties contractantes à dix-neuf (19) : Bahamas, Barbade, Belize, Colombie, Cuba, États-Unis d'Amérique, France, Grenade, Guyana, Honduras, Nicaragua, Panama, Pays-Bas, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago et Venezuela.
4. Des discussions sont en cours avec Antigua-et-Barbuda, Dominique, Haïti, le Costa Rica, le Guatemala, la Jamaïque, le Mexique, le Suriname et le Royaume-Uni concernant leur ratification du Protocole SPAW. La liste complète des Parties contractantes et de leurs dates de ratification figure à l'annexe II.
5. Les objectifs du sous-programme SPAW sont les suivants :
 - (a) Augmenter significativement le nombre de zones protégées et améliorer la gestion dans la Région des Caraïbes ;
 - (b) Soutenir la conservation des espèces menacées et en voie de disparition, et promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles pour éviter qu'elles ne deviennent menacées ou en voie de disparition ;
 - (c) Développer de solides capacités régionales pour la coordination de l'échange d'informations, de la formation et de l'assistance technique à l'appui des efforts nationaux de conservation de la biodiversité ; et
 - (d) Coordonner les activités avec les traités et initiatives internationaux pertinents sur la biodiversité, tels que la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Ramsar), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines (IAC), la Commission baleinière internationale (CBI), et l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) et ses réseaux mondiaux.
6. Au cours de la période 2023-2024 (2025), les activités ont porté sur l'aide aux pays pour :
 - (a) Le renforcement des réseaux régionaux de zones marines protégées (MPA) et la conservation des espèces inscrites aux Annexes de SPAW, par le biais de la coopération technique, de petites subventions et des efforts de renforcement des capacités en collaboration avec les partenaires régionaux et les autorités nationales.
 - (b) Promouvoir les principes de la gestion par écosystème et les intégrer dans les processus de planification nationaux et régionaux, y compris l'assistance technique pour améliorer la gouvernance intersectorielle des océans, renforcer les politiques de biodiversité et soutenir les solutions fondées sur la nature pour la résilience côtière.
 - (c) Renforcer la coordination régionale grâce aux travaux continus des des groupes de travail d'experts *ad hoc* sur les sargasses, les espèces, les zones protégées et les exemptions, qui ont abouti à des résultats concrets tels que l'ébauche

du Plan d'action régional pour les sargasses et les recommandations actualisées en matière de conservation des espèces.

7. Activités spécifiques du Plan de travail 2023-2024, lesquelles s'articulent autour de cinq grands éléments de programme (sous-programmes) :
 - (a) Coordination du programme ;
 - (b) Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes (y compris la formation et le renforcement des capacités en gestion des zones protégées) ;
 - (c) Élaboration de lignes directrices pour la gestion des zones protégées et des espèces ;
 - (d) Conservation des espèces menacées et en voie de disparition ; et
 - (e) Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins (y compris les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers marins à l'aide de l'approche de gestion par écosystème).

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DES SOUS-PROGRAMMES ET DES ACTIVITÉS

8. On trouvera dans les paragraphes ci-après un résumé des principales activités mises en œuvre et des principales réalisations obtenues, au titre des différents sous-programmes entre 2023 et 2025.

2.1. Coordination du Programme

9. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :
 - (a) Promouvoir la ratification, l'adhésion et la mise en œuvre effective du Protocole SPAW ;
 - (b) Veiller à ce que la formulation et la mise en œuvre des activités du programme satisfassent aux exigences et aux besoins du Protocole SPAW et de ses Parties contractantes ;
 - (c) Développer des mécanismes de coordination, de collaboration et de communication avec d'autres accords, organisations et programmes pertinents pour les objectifs de SPAW ;
 - (d) Améliorer la coordination de la programmation régionale pour les zones protégées et la vie sauvage dans la région des Caraïbes ; et
 - (e) Superviser les activités quotidiennes et la coordination générale des différents projets et activités du programme SPAW.

2.1.1. État d'avancement des activités du sous-programme

10. Au cours de la période 2023-2025, la coordination quotidienne des activités programmatiques a été supervisée par l'Officier de programme SPAW, qui a été intégré en juin 2023 et a assumé la responsabilité de la coordination globale du Programme SPAW, en étroite collaboration avec l'Assistant de programme SPAW.
11. Le Centre d'activités régional de SPAW (CAR-SPAW), situé en Guadeloupe et appuyé par le Gouvernement français, a aidé le Secrétariat à atteindre les objectifs de ce sous-programme. De plus amples détails sur les contributions financières fournies par le gouvernement français par l'intermédiaire du CAR-SPAW pour la mise en œuvre des activités du SPAW, y compris l'appui en matière de personnel, sont disponibles dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.5.
12. Le CAR-SPAW a soutenu le Secrétariat dans la mise en œuvre de diverses activités, en particulier celles mandatées par le STAC10 et la COP12. Il s'agit notamment de la création et de l'activation de quatre (4) groupes de travail du STAC sur les espèces, les zones protégées, les exemptions et les sargasses (voir UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.10, UNEP(DEPI)/CAR

WG.45/INF.14, UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.19 et UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.25), la coordination du réseau de gestionnaires de zones protégées SPAW (UNEP(DEPI)/CARWG.45/INF.11) ainsi que des contributions aux activités menées dans le cadre du Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens, y compris la coordination d'un rapport régional (GCRMN) (voir UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.28) et la collaboration avec WIDECAS (voir UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.29).

13. Un soutien programmatique supplémentaire a été facilité par le rôle clé du CAR-SPAW dans la mise en œuvre du projet sur les mammifères marins et les activités anthropiques des Caraïbes (CAMAC) (2 903 178,24 €), financé par l'Union européenne qui a soutenu la mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes (PAMM) (voir UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.30 et UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.31) ;

14. La coordination et la communication avec d'autres organisations ont été renforcées sur diverses questions d'intérêt commun (voir les sections suivantes du rapport) :

- Mécanisme régional des pêches des Caraïbes (CRFM)
- Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM)
- Centre d'études sur la gestion des ressources et l'environnement (CERMES)
- Convention sur la diversité biologique (CDB)
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
- Centre des sciences de la mer (CMS)
- Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes (GCFI)
- Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines (IAC)
- Sous-Commission intergouvernementale des Caraïbes et des régions adjacentes de la Commission océanographique/Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (OICARIBE/UNESCO)
- Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI)
- Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
- Commission baleinière internationale (CBI)
- Fonds pour les récifs mésoaméricains (Fonds MAR)
- Administration nationale des océans et de l'atmosphère (NOAA)
- Commission OSPAR
- Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO)
- Convention de Ramsar relative aux zones humides
- Commission de la mer des Sargasses
- The Nature Conservancy (TNC)
- PNUE - Plan d'action du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ROLAC)
- Association des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture-Commission des pêches de l'Atlantique Centre-Ouest (FAO-COPACO)
- Réseau de conservation des tortues marines de la région des Caraïbes (WIDECAS)

15. Conformément aux objectifs de développement des synergies, de promotion du Protocole et d'optimisation des ressources, les activités suivantes ont été menées à bien ou lancées :

- Mise en œuvre des activités dans le cadre des projets suivants :
 - Projet financé par l'UE "Application des traités environnementaux dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) – ACP-MEA Phase III" (1 961 264 dollars EU) suite (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.23). Le projet de quatre (4) ans (2020-2024) a été prolongé jusqu'en décembre 2025.
 - UNOPS-PNUE financé par le FEM : Exécution collaborative de certaines activités du projet GdM LME : "Mise en œuvre du Programme d'Action Stratégique (PAS) du Grand Écosystème Marin du Golfe du Mexique" (382 000 dollars) (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.39). Accord de l'ONU avec l'UNOPS signé en août 2024 – décembre 2025.
 - UNOPS-PNUD financé par le FEM : Exécution collaborative de certaines activités du projet PROCARIBE+ : Protéger et restaurer le capital naturel de l'océan, renforcer la résilience et soutenir les investissements à l'échelle de la région dans le développement socio-économique bleu durable (957 085 USD) (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.36). Accord ONU-ONU avec UNOPS signé en janvier 2025 et septembre 2027.

- Poursuite du partenariat avec l’Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes et participation à la GCFI 76 (Bahamas, 2023) et à la GCFI 77 (Guadeloupe, 2024).
- Poursuite de la collaboration avec la société civile par le biais du Consortium SPAW créé au STAC 10 SPAW. Élaboration et adoption du plan de travail du Consortium SPAW 2024-2025 et élaboration d’un document d’information sur « l’élargissement de la participation de la société civile au Programme pour l’environnement des Caraïbes » (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.17).
- Lettre d’intention signée en 2024 avec :
 - Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines (IAC) (voir UNEP(DEPI)/CARWG.45/INF.32) et
 - Commission baleinière internationale (CBI) (voir UNEP(DEPI)/CARWG.45/INF. 33) en 2024.
 L’objectif des lettres d’intention est de promouvoir la collaboration et d’améliorer les synergies avec ces organisations.
- Élaboration d’un projet de plan de travail avec la CBI achevée en 2025 (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.34) après plusieurs échanges et la décision de la CBI en 2022 de ne pas établir un mémorandum d’entente formel avec le Secrétariat. Le plan de travail décrit les activités et facilite la collaboration entre les Parties dans des domaines d’intérêt commun en intensifiant les consultations et la coopération entre les Parties au Protocole SPAW et à la CBI.
- Poursuite du renforcement des synergies avec le programme AMEP. Collaboration avec l’AMEP sur la réunion conjointe du Groupe de travail à composition non limitée sur la surveillance et l’évaluation et du Groupe de travail sur les sargasses de SPAW à Trinité-et-Tobago, mars 2025.
- Contribution au processus de ratification de la BADJN en diffusant des informations pertinentes et en participant à des événements régionaux qui ont mis en évidence les synergies entre le protocole SPAW et l’accord BADJN.
- Des discussions initiales ont été entamées afin d’apporter un soutien aux Parties pour l’intégration des écosystèmes de carbone bleu dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), par le biais d’un engagement avec des partenaires tels que les Pew Charitable Trusts.
- Amélioration des plateformes régionales de données et d’information en vue du prochain rapport sur l’état de la Convention, qui a été proposé d’adopter une approche plus intégrée en collaboration avec le sous-programme AMEP.
- Élaboration de propositions de projets multifocaux intégrant la biodiversité, le climat et les objectifs socio-économiques. Des fonds supplémentaires ont été obtenus du Siège du PNUE pour soutenir la mise en œuvre de la gestion par écosystème (EBM), les initiatives de restauration et, à la demande des pays, le soutien à la mise à jour des stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité (SPANB).

16. Plusieurs réunions et webinaires ont été organisés et/ou suivis pour continuer à promouvoir le sous-programme et développer des synergies. Les principales réunions et webinaires au cours desquels des commentaires ont été fournis se trouvent à l’[Annexe III](#).

17. Plusieurs activités ont été entreprises par/ou mises en œuvre en collaboration avec le CAR-SPAW en Guadeloupe. Voir UNEP(DEPI)/CAR WG.4.5/INF.5 pour plus de détails sur les activités en cours et terminées.

2.1.2. Produits du sous-programme

18. Les principaux acquis de la coordination du programme ont été les suivants :

Acquis	Indicateurs de réussite	
<u>10^e Réunion du Comité consultatif scientifique et technique de SPAW (SPAW STAC10)</u>	Elle a été tenue avec succès et a permis de prendre des décisions et de formuler des recommandations appropriées pour soutenir la protection des habitats côtiers et marins importants et des espèces menacées de la faune et de la flore sauvages.	Terminé 30 janvier - 1er février 2023
<u>12^e Réunion des Parties contractantes au SPAW (COP12 de SPAW)</u>		3 et 5 octobre 2023

Élaboration d'un plan de travail et d'un budget stratégique et rationalisés, pour 2026-2027	Plan de travail complet et budget qui comprenait des activités de grande envergure, inclusives et durables pour atteindre les objectifs de SPAW.	Terminé <i>(UNEP(DEPI)/CAR WG.45/3)</i>
Fonds collectés pour soutenir les objectifs de SPAW	Augmentation du nombre de collaborations avec les organisations/pays partenaires et les organismes donateurs pour la mise en œuvre réussie des projets SPAW.	En cours
Renforcement de la participation des donateurs et des organismes de financement concernés aux activités de SPAW		En cours
Collaborations et synergies avec des organisations et des initiatives pertinentes à l'intérieur et à l'extérieur de la région Lettres d'intention signées avec l'IAC et l'IWC Signature d'un Mémoire d'entente avec le Mécanisme de coordination des océans.	Augmentation du nombre de collaborations et d'initiatives régionales et internationales qui ont facilité l'échange de données, l'éducation environnementale, la sensibilisation et le renforcement des capacités.	En cours Notamment avec CDB, CITES, CMS, CERMES, CFRM, le Bureau régional de l'UICN pour le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes (UICN-ORMACC), le GCFI, le GCRMN/ICRI, la FAO-COPACO, la Commission OSPAR, la Convention de Barcelone
Implication accrue des gouvernements dans les activités de SPAW et adhésion de nouvelles Parties au Protocole SPAW.	Ratification du Protocole SPAW par Saint-Kitts-et-Nevis en septembre 2024 Discussions en cours avec les Parties non contractantes en vue de ratifier le Protocole SPAW.	En cours Les efforts se sont intensifiés avec Antigua-et-Barbuda, Dominique, le Costa Rica, le Guatemala, Haïti, la Jamaïque, le Mexique, le Suriname et le Royaume-Uni.
Poursuite des groupes de travail d'experts <i>Ad hoc</i> sur les espèces, les zones protégées, les sargasses et les exemptions	Experts régionaux nommés pour les quatre Groupes de travail <i>Ad hoc</i>	En cours <i>UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.10,</i> <i>UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.14,</i> <i>UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.19,</i> <i>UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.25</i>

2.1.3. Budget du sous-programme

19. Les coûts associés à la coordination du sous-programme SPAW se répartissaient comme suit :

Activité	2023			2024 (2025)			Total
	FFC (\$US)	Autres contributions (\$US)	Dépenses (\$US)	FFC (\$US)	Autres contributions (\$US)	Dépenses (\$US)	
Salaire de l'Officier/Assistant du Programme	240,800.00		240,800.00	383,400.00		383,400.00	624,200.00

(SMs) et autres coûts de soutien							
Préparatifs des réunions COP12 et STAC10 ¹		218,365.00	218,365.00			0.00	218,365.00
TOTAL (USD)	240,800.00	218,365.00	459,165.00	383,400.00	0.00	383,400.00	842,565.00

1) Inclut le soutien pour la COP12 SPAW fourni par le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas.

2.2. Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes

20. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :

- (a) Renforcer la gestion des parcs et des zones protégées dans la région des Caraïbes, notamment en améliorant la communication et la collaboration entre ces zones dans la région.
- (b) Soutenir les gouvernements et les organisations non gouvernementales (ONG) dans le développement des capacités humaines pour améliorer l'efficacité des zones marines protégées (MPA), tant au niveau des sites qu'au niveau des systèmes nationaux.
- (c) Sensibiliser les gouvernements à la nécessité et à l'importance d'un financement durable pour les zones protégées, et promouvoir l'élaboration de mécanismes et de stratégies de financement pour assurer une gestion efficace des parcs et des zones protégées.
- (d) Promouvoir les zones protégées comme essentielles à la conservation des ressources naturelles essentielles au développement durable de la région.

2.2.1. État d'avancement des activités du sous-programme

21. Au cours de la période considérée, des activités ont été mises en œuvre dans le cadre du projet financé par l'UE intitulé « Faire respecter les traités environnementaux dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) – ACP-MEA Phase III », approuvé au titre du sous-programme SPAW. Cette initiative visait à renforcer les efforts de renforcement des capacités dans les zones marines protégées (MPA) dans toute la Région des Caraïbes (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.7, UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.31 et UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.32). L'objectif principal du projet était de développer un réseau fonctionnel de zones protégées répertoriées par SPAW qui couvrent des habitats et des écosystèmes marins interconnectés afin de restaurer et de maintenir la santé des océans.

22. Pour y parvenir, les activités clés suivantes (objectifs spécifiques) ont été menées :

- Développer un réseau opérationnel de MPA SPAW selon les directives existantes.
- Mettre en place un groupe de mise en réseau des MPA SPAW pour diriger le réseau interrégional des MPA
- Renforcer le CaMPAM.
- Élaborer des lignes directrices sur l'efficacité de la gestion pour les réseaux régionaux de MPA de SPAW.
- Fournir un soutien technique, une surveillance et des recherches aux gouvernements pour permettre l'établissement de nouvelles MPA.
- Assurer le renforcement des capacités et la formation de certains représentants du gouvernement et des gestionnaires/employés des MPA par le biais d'ateliers nationaux et régionaux afin d'améliorer la gestion des MPA.

23. L'Accord de coopération de projet (APC) signé avec le CAR-SPAW au cours de l'exercice biennal précédent dans le cadre du Projet ACP-MEA est resté en vigueur et a soutenu la mise en œuvre des activités, notamment par le développement continu du Groupe de gestion des MPA inscrit sur la liste de SPAW. Des informations supplémentaires sur les activités liées aux MPA du CAR-SPAW sont disponibles dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.5. Les initiatives mises en œuvre et les activités menées sont décrites ci-dessous.

- Le CAR-SPAW a coordonné le développement du réseau des gestionnaires de zones protégées de SPAW par la création de lignes directrices sur l'efficacité de la gestion, des consultations bilatérales avec les gestionnaires de sites de SPAW, l'organisation de la première réunion en personne (2023), d'une série de webinaires techniques (2024) et d'une deuxième réunion en personne (2024). La coordination avec d'autres réseaux de MPA dans la région des Caraïbes a été assurée afin d'éviter les doubles emplois et de promouvoir la collaboration.
 - Le chargé de programme SPAW et le CAR-SPAW ont participé à la 76e réunion annuelle de l'Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes (GCFI), qui s'est tenue à Nassau, aux Bahamas (du 6 au 10 novembre 2023) et à la Guadeloupe, aux Antilles françaises (du 4 au 8 novembre 2024). Le projet ACP MEA III a soutenu la participation de trois représentants du gouvernement et d'ONG à la réunion du Comité directeur du GCRMN et à la réunion du GCFI76 en 2023.
 - Dans le cadre de la GCFI 76, une session sur les zones marines protégées (MPA) a été organisée et animée par le CAR-SPAW, réunissant les principales parties prenantes de toute la région des Caraïbes. Dans le cadre de cet événement, une réunion dédiée avec les réseaux de MPA existants a été organisée afin d'explorer les possibilités de collaboration. Cette initiative a donné lieu à la mise en place d'un groupe de coordination, suivi de trois réunions virtuelles visant à favoriser le dialogue et à planifier des actions communes. Une deuxième réunion en personne a eu lieu pendant la 77e session de la GCFI afin de renforcer la coordination, d'identifier les synergies et de faire avancer un programme commun pour la gestion des MPA. Les réseaux qui ont participé à cet effort de collaboration comprenaient :
 - Réseau des gestionnaires de zones protégées SPAW
 - Alliance néerlandaise pour la nature des Caraïbes (DCNA)
 - CaMPAM
 - MPAConnect
 - RedGolfo
 - Fonds MAR
 - NAMPAM
 - RedParques
 - Grenadines durables
 - En outre, CAR-SPAW a également participé à des échanges de connaissances lors de l'IMPAC5 et de la Conférence sur la gouvernance des océans en 2023, ainsi qu'à la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 16 de la CDB) en 2024.
 - Une édition mise à jour de la publication « Création d'un réseau de zones marines protégées dans la région des Caraïbes » a été publiée, soulignant la pertinence du Protocole SPAW et fournissant des informations actualisées sur les MPA dans la région.
 - En collaboration avec le GCFI, plusieurs organisations partenaires ont mené des initiatives liées aux MPA dans divers pays. Des activités de gestion des MPA ont été menées à Cuba et au Honduras ; les problèmes de déchets marins ont été abordés au Belize, à Sainte-Lucie et en Colombie ; et des projets hybrides intégrant plusieurs thèmes de MP ont été mis en œuvre à Cuba, au Honduras et en Jamaïque. En outre, trois évaluations des capacités de gestion ont été réalisées, avec des études de cas développées par MPA Connect pour le Belize, les Pays-Bas des Caraïbes (Saba) et Saint-Vincent-et-les-Grenadines, en mettant l'accent sur le financement durable, le partage des avantages, l'application de la loi et les communications.
 - La 14e édition du cours de formation des formateurs (ToT) sur la gestion des MPA s'est tenue à la Barbade en novembre 2024. Le cours visait à renforcer les capacités des jeunes professionnels en les dotant de connaissances pratiques et théoriques pour une gestion efficace des MPA. Il a également encouragé l'apprentissage par les pairs et le travail en réseau, afin de partager les meilleures pratiques dans toute la région. Un volet de suivi sera mis en œuvre, exigeant des participants qu'ils reproduisent la formation dans leur pays d'origine, assurant ainsi l'application locale des connaissances et contribuant à l'objectif plus large d'une meilleure gestion des MPA.
 - CAR-SPAW a conçu un programme d'appui régional à long terme pour renforcer les capacités et la résilience des gestionnaires de sites SPAW. Le programme vise à favoriser le partage d'expériences, à améliorer l'adaptation au changement climatique, à intégrer la société civile dans la protection de la biodiversité, à élever les priorités des MPA au-delà des Caraïbes et à assurer la durabilité des efforts du réseau au-delà de 2030.
24. L'accord UN2UN avec l'UNOPS pour la mise en œuvre de certaines activités du projet GoM LME a été signé, intégrant les ajustements demandés par les organismes d'exécution au Mexique et aux États-Unis. L'accord vise à :
- Améliorer la coordination et la coopération trilatérales entre le Mexique, les États-Unis et Cuba en renforçant les réseaux de MPA au sein du grand écosystème marin du golfe du Mexique (GoM-LME).

- Normaliser les protocoles de surveillance des écosystèmes de récifs coralliens dans les MPA afin de soutenir les bases de référence partagées et les évaluations de la connectivité.
 - Améliorer les systèmes de surveillance océanographique et biologique et promouvoir l'échange d'informations régionales entre les MPA.
 - Évaluer la vulnérabilité et la résilience des récifs coralliens au blanchissement et au changement climatique afin d'éclairer les systèmes d'alerte précoce et les stratégies d'adaptation dans les MPA.
25. À la suite d'une demande des organismes d'exécution du Mexique et des États-Unis, et reconnaissant que Cuba est partie à la Convention de Cartagena et à son Protocole SPAW, une invitation officielle a été adressée à Cuba pour participer au projet en tant qu'observateur. Cuba a accepté l'invitation et se joindra aux activités du projet à ce titre.
26. La formalisation d'accords supplémentaires pour la mise en œuvre de UN2UN a été initiée avec d'autres partenaires clés. Il s'agit notamment du CONABIO et de Kalanbio au Mexique et du CAR-SPAW.
27. L'accord UN2UN avec l'UNOPS pour la mise en œuvre de certaines activités dans le cadre du projet PROCARIBE+ a été signé. L'accord vise à :
- Créer de nouvelles MPA et renforcer une MPA existante en Colombie
 - Créer des réserves de pêche reconnues comme d'autres mesures de conservation efficaces par zone (OECM) et soutenir une MPA existante en République dominicaine.
 - Soutenir les activités de suivi de la 14e édition du cours de formation des formateurs (ToT) sur la gestion des MPA et mettre en œuvre la 15e édition du cours de formation des formateurs sur la gestion des MPA.
28. L'officialisation d'ententes supplémentaires avec d'autres partenaires clés est en cours. Les partenaires identifiés jusqu'à présent sont les suivants :
- L'Institut de recherches marines et côtières (INVEMAR) en Colombie
 - Le Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles de la République dominicaine
 - République dominicaine Reef Check.

2.2.2. Acquis du sous-programme

29. Les principaux acquis de ce sous-programme sont les suivants :

Acquis	Indicateurs de réussite	
Élaboration d'une proposition pour la création d'un réseau de zones protégées inscrites à SPAW qui répondrait aux besoins des gestionnaires de zones protégées inscrites à SPAW, y compris une vision stratégique, un plan de travail, une structure institutionnelle et un budget	Nombre de gestionnaires de zones protégées inscrites à SPAW impliqués dans le processus de création du réseau de zones protégées inscrites à SPAW.	Terminé
Amélioration de la coopération régionale et bilatérale, ainsi que de la collaboration avec les initiatives nationales et internationales de MPA.	Augmentation du nombre d'actions conjointes avec des réseaux régionaux ou sous-régionaux de zones protégées ou d'autres initiatives pertinentes	En cours
Renforcement des relations et des collaborations entre les praticiens des MPA, les scientifiques, les pêcheurs, les autres intervenants, ainsi qu'avec les experts internationaux et régionaux.	Participation accrue aux activités visant à appuyer et à renforcer la gestion de la zone protégée dans l'ensemble de l'ORCM.	En cours

2.2.3. Budget du sous-programme

30. Les coûts associés à la mise en œuvre des activités au titre de ce sous-programme se sont élevés comme suit :

Activité	2023			2024 (2025)			Total
	FFC (\$US)	Autres contributions (\$US)	Dépenses (\$US)	FFC (\$US)	Autres contributions (\$US)	Dépenses (\$US)	
Développer un réseau opérationnel d'AMP SPAW ¹	0.00	32,650.00	32,650.00	0.00	39,706.00	39,706.00	72,356.00
Établir le Groupe de Réseautage des AMP SPAW (incluant la collaboration avec d'autres réseaux d'AMP des Caraïbes) ¹	0.00	40,073.00	40,073.00	0.00	91,052.00	91,052.00	131,125.00
Soutenir l'efficacité de la gestion des AMP ¹	0.00	89,132.00	89,132.00	0.00	122,269.00	122,269.00	211,401.00
Appui technique aux gouvernements pour l'établissement de nouvelles AMP ¹	0.00	47,620.00	47,620.00	0.00	86,332.00	86,332.00	133,952.00
Renforcement des capacités pour les fonctionnaires gouvernementaux et les gestionnaires d'AMP (y compris la 14 ^e édition du cours de formation des formateurs CaMPAM) ¹	0.00	96,300.00	96,300.00	0.00	129,165.00	129,165.00	225,465.00
Appui au fonctionnement du Groupe de Travail sur les Aires Protégées ²	0.00	0.00	0.00	0.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00
Renforcer la coopération grâce à des réseaux d'AMP améliorés, un suivi standardisé et des stratégies partagées de résilience climatique ³	0.00	0.00	0.00	0.00	55,000.00	55,000.00	55,000.00
TOTAL (USD)	0.00	305,775.00	305,775.00	0.00	525,524.00	525,524.00	831,299.00

1) Inclut des fonds du projet Renforcement de la gouvernance environnementale et soutien aux accords environnementaux multilatéraux dans les régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP MEAs III)

2) Inclut des fonds provenant des contributions bilatérales des gouvernements de la France et du Royaume des Pays-Bas

3) Inclut des fonds du projet GoM LME

2.3. Mise en œuvre des lignes directrices pour la gestion des zones et des espèces protégées

31. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :

- (a) Promouvoir et soutenir la mise en œuvre des lignes directrices pour l'établissement, la gestion et l'inscription des zones protégées élaborées dans le cadre du Protocole SPAW ;
- (b) Promouvoir la planification nationale des zones protégées, y compris l'élaboration d'une législation pertinente et de mécanismes de rapport, le cas échéant ; et
- (c) Promouvoir et aider à l'élaboration et à la mise en œuvre de lignes directrices pour la conservation et la gestion des espèces dans le cadre du Protocole SPAW.

2.3.1. État d'avancement des activités du sous-programme

32. Plusieurs activités ont été entreprises et/ou mises en œuvre en collaboration avec le CAR-SPAW en Guadeloupe (*voir UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.5 pour plus de détails.*). Les activités mises en œuvre pendant 2023-224(5) pour atteindre ces objectifs, ont compris :

- Le Groupe de travail sur les zones protégées, présidé par le CAR-SPAW, a examiné et simplifié la procédure et le document « Lignes directrices et critères pour l'évaluation des zones protégées à inscrire sur la liste du Protocole SPAW ».
- Le Groupe de travail sur les dérogations, présidé par le CAR-SPAW, a examiné les rapports sur les exemptions soumis par les Parties contractantes, évalué leur pertinence et élaboré des recommandations pour la STAC11 de SPAW.
- Ensemble, le Groupe de travail sur les zones et les espèces protégées, présidé par le CAR-SPAW, a entrepris de formuler des recommandations visant à améliorer la gestion et la protection des MPA pertinentes pour la conservation du mérout de Nassau (*Epinephelus striatus*) et a rendu compte des progrès accomplis à cet égard.
- Dans le cadre du projet CAMAC, le CAR SPAW a renforcé sa coopération avec la COPACO et les organismes locaux de pêche sur le thème des prises accessoires. Les CAR SPAW font partie des groupes techniques de la COPACO. De plus, la COPACO a participé, au besoin, au groupe de travail sur les espèces.
- Le CAR, grâce au financement reçu par le projet ACP MEA, a élaboré un document intitulé « Lignes directrices pour l'efficacité de la gestion du réseau de gestionnaires de zones protégées SPAW ».
- En 2024, le Secrétariat et le CAR SPAW ont demandé aux parties de soumettre des propositions d'inscription de zones protégées ; Cependant, aucune nouvelle proposition n'a été reçue. La proposition du Parke Marino Aruba a déjà été présentée au STAC 10 ; cependant, en raison de la demande d'informations supplémentaires, y compris d'un plan de gestion comme demandé par le STAC 10, le gouvernement d'Aruba a soumis ces documents en 2025 pour soumission au STAC11.

2.3.2. Acquis du sous-programme

33. Les principaux acquis de ce sous-programme sont les suivants :

Acquis	Indicateurs de réussite	
Une procédure actualisée pour l'inscription des zones protégées au titre du Protocole SPAW et une liste actualisée des zones protégées au titre du Protocole SPAW, ainsi que la réactivation des programmes de coopération entre les sites	Augmentation du nombre de zones protégées répertoriées dans le cadre du Protocole SPAW.	<p>Achévé pour 2023-2024 (2025) Exercice biennal Aucune nouvelle zone protégée n'a été proposée.</p> <p>Documents supplémentaires soumis à l'examen de Parke Marino</p>

Acquis	Indicateurs de réussite	
Le format de présentation des exemptions prévues à l'article 11, paragraphe 2, est diffusé et sa mise en œuvre fait l'objet d'un rapport.	Amélioration des soumissions et examen des exemptions au titre de l'article 11(2) du Protocole SPAW afin d'assurer la survie continue de l'espèce	En cours Examen des rapports d'exemption présentés par les Parties au STAC11 et la COP13 le cas échéant. (Voir UNEP(DEPI)/CAR WG.4.5/INF.19)
Assistance technique, outils et produits d'information qui soutiennent la mise en œuvre par les Parties contractantes du Protocole SPAW pour les espèces inscrites aux annexes I à III, ainsi que le soutien à la préparation de propositions d'inscription d'espèces, conformément à la « Procédure de soumission et d'approbation des propositions d'inscription ou de radiation d'espèces aux annexes I, II et III »	Amélioration de la compréhension, du suivi et de la coopération en matière de gestion des espèces inscrites aux annexes I à III du Protocole SPAW, ainsi que de la mise en œuvre d'activités visant à assurer la survie de ces espèces	Terminé Aucune nouvelle espèce n'a été proposée. UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.14, UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.15, UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.16, UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.18

2.3.3. Budget du sous-programme

34. Les coûts associés à la mise en œuvre des activités au titre de ce sous-programme se sont élevés comme suit:

Activité	2023			2024 (2025)			Total
	FFC (\$US)	Autres contributions (\$US)	Dépenses (\$US)	FFC (\$US)	Autres contributions (\$US)	Dépenses (\$US)	
Évaluation du fonctionnement des groupes de travail ¹	0.00	0.00	0.00	0.00	26,312.50	26,312.50	26,312.50
Appui au fonctionnement des groupes de travail sur les exemptions ¹	0.00	0.00	0.00	0.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00
Session d'écoute sur les exemptions/la conformité ¹	0.00	0.00	0.00	0.00	727.00	727.00	727.00
Mise à jour des lignes directrices pour l'établissement et le fonctionnement des CAR et des RAN ¹	0.00	0.00	0.00	0.00	7,500.00	7,500.00	7,500.00
TOTAL (USD)	0.00	0.00	0.00	0.00	35,539.50	35,539.50	35,539.50

1) Inclut des fonds provenant des contributions bilatérales des gouvernements de la France et du Royaume des Pays-Bas

2.4. Conservation des espèces menacées et en voie de disparition

35. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :

- (a) Promouvoir la sensibilisation et l'action dans toute la région sur les priorités de gestion des espèces menacées, en voie de disparition et migratrices, afin d'améliorer les mesures de protection nationales et régionales.

- (b) Mettre en œuvre les activités prioritaires identifiées dans les plans de rétablissement et de gestion des espèces existants et les recommandations élaborées en vertu du protocole SPAW.
- (c) Élaborer, le cas échéant, des plans et des programmes de gestion adéquats pour les espèces prioritaires d'intérêt régional, y compris celles d'importance économique.
- (d) S'attaquer à la menace croissante posée par les espèces exotiques envahissantes (EEE) qui pourraient nuire aux espèces et aux habitats inscrits sur la liste de SPAW dans la Région des Caraïbes, en particulier les écosystèmes marins et côtiers.

2.4.1. État d'avancement des activités du sous-programme

36. Conformément aux priorités identifiées par les Parties contractantes lors du STAC10 et de la COP12, les activités suivantes ont été mises en œuvre par le Secrétariat et le CAR-SPAW.

Mammifères marins

37. Le CAR-SPAW a activement travaillé à améliorer les connaissances et le suivi des populations de mammifères marins dans la région des Caraïbes et à sensibiliser le public aux menaces qui pèsent sur ces espèces. Le travail en réseau et la collaboration régionaux ont été encouragés grâce à la coordination du groupe WhatsApp régional « CARI'MAM », où des informations scientifiques, des annonces d'événements, des observations, des données visuelles et d'autres ressources pertinentes ont été partagées entre les membres.
38. À la suite de la Recommandation IX(10) de la STAC10 DU SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/4), qui appelait à un examen des mécanismes juridiques et institutionnels pour l'établissement d'un réseau d'activités régionales (RAR) – en utilisant les mammifères marins comme cas pilote – un consultant a été engagé pour élaborer les Lignes directrices finales pour l'établissement et le fonctionnement d'un RAR pour les mammifères marins, y compris sa structure juridique et institutionnelle. Le présent document est disponible sous la cote UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.8.
39. Une lettre d'intention a été finalisée et adoptée lors de la 69e réunion de la Commission baleinière internationale (CBI) en septembre 2024, à la suite de l'examen juridique du PNUE et de l'approbation par le Secrétaire exécutif de la CBI. Cette lettre d'intention, élaborée à la lumière de la décision de la CBI en 2022 de ne pas poursuivre un protocole d'accord formel, a été conçue pour favoriser la collaboration sans créer d'obligations juridiques ou financières. Après l'adoption de la lettre d'intention, le Secrétariat et le CAR-SPAW, en collaboration avec la CBI, ont élaboré un plan de travail conjoint et un document d'information décrivant les domaines de coopération proposés (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.34).
40. La collaboration a également été renforcée avec le Sous-programme Pollution marine et ses protocoles relatifs aux sources terrestres et aux déversements d'hydrocarbures, en particulier pour évaluer les impacts potentiels de l'exploration et de l'exploitation pétrolières sur les mammifères marins et les habitats associés. La coordination entre les secrétariats et les CAR a été encouragée.

Tortues de mer

41. Le Secrétariat a reconnu la valeur de sa collaboration de longue date avec WIDECAS et a pris des mesures pour renforcer davantage le partenariat. Des discussions ont été entamées autour de la signature d'un éventuel Mémoire d'entente qui désignerait WIDECAS comme un RAR, à signer soit par le Secrétariat, soit par CAR-SPAW, pour soutenir la mise en œuvre des activités prioritaires décrites dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.24, sous réserve d'approbation au STAC10.
42. Des efforts ont également été déployés pour renouveler la collaboration avec la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines (IAC). Un projet de Mémoire d'entente a été présenté lors de la 17e réunion du Comité consultatif de l'IAC (CCE17) en février 2024. Toutefois, certaines Parties contractantes ont exprimé des préoccupations concernant le libellé juridique contraignant du Mémoire d'entente. En réponse, une lettre d'intention simplifiée a été élaborée et présentée à la COP11 de IAC en juin 2024, où elle a été adoptée. La lettre d'intention sert désormais

de base à la mise en œuvre d'activités conjointes sur la conservation des tortues marines dans le cadre du plan de travail du SPAW.

Espèces exotiques envahissantes

43. Le Secrétariat a continué d'appuyer les efforts régionaux visant à lutter contre les espèces exotiques envahissantes en collaboration avec les partenaires et les initiatives pertinents, y compris les liens avec le Protocole LBS et d'autres CAR. Un webinaire sur l'*Unomia stolonifera*, une espèce de corail envahissante, a été organisé en collaboration avec le Corridor biologique des Caraïbes et l'initiative AGRRA.

Projets régionaux et coopération

44. Dans le prolongement du projet Interreg CARI'MAM, qui avait permis d'établir des mécanismes de coopération régionale pour améliorer la conservation des mammifères marins, le CAR-SPAW a participé activement au projet Interreg CAMAC. L'objectif principal du CAMAC était d'améliorer la compréhension des interactions entre la mégafaune marine (y compris les mammifères marins, les oiseaux de mer, les requins et les tortues) et les activités humaines.
45. L'Administrateur de programme SPAW a également participé à la 33e réunion des Comités pour les animaux et pour les plantes de la CITES, où ils ont souligné l'importance de renforcer la collaboration entre la CITES et les programmes pour les mers régionales. Une réunion a également eu lieu avec le Secrétariat de la CITES pour discuter de la possibilité de revoir et d'aligner les annexes du Protocole SPAW sur les annexes de la CITES, lorsque cela est approprié et faisable.
46. Les réunions nécessaires à la mise en œuvre réussie de ce sous-programme et les webinaires auxquels ont participé et/ou qui ont été soutenus afin d'améliorer la coordination avec les partenaires et d'explorer les synergies en matière de conservation des espèces menacées ou en voie de disparition sont disponibles à l'Annexe III.

2.4.2. Acquis du sous-programme

47. Les principaux acquis de ce sous-programme sont les suivants :

Acquis	Indicateurs de réussite	
Amélioration des connaissances et de la surveillance des populations de mammifères marins et sensibilisation aux menaces.	Coordination régionale à travers le réseau CARI'MAM et diffusion des données pertinentes.	Terminé
Élaboration de lignes directrices pour l'établissement et le fonctionnement d'un réseau d'activités régional sur les mammifères marins.	Document révisé établi sous la cote UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.8.	Terminé
Coopération officialisée avec IWC par le biais d'une lettre d'intention.	Lettre d'intention adoptée à la IWC69 et élaboration d'un plan de travail conjoint (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.34).	Terminé
Début des discussions sur un MoU avec WIDECAS afin de le désigner comme RAR.	Projet de MoU, en attente de finalisation.	En cours
Collaboration officielle avec l'IAC par le biais d'une lettre d'intention.	LOI adoptée lors de la COP11 de l'IAC en juin 2024.	Terminé
Soutien aux efforts régionaux de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE).	Webinaire sur l' <i>Unomia stolonifera</i> réalisé avec des partenaires régionaux.	Terminé

2.4.3. Budget du sous-programme

48. Les coûts associés à la mise en œuvre des activités au titre de ce sous-programme se sont élevés comme suit:

Activité	2023			2024 (2025)			Total
	FFC (\$US)	Autres contributions (\$US)	Dépenses (\$US)	FFC (\$US)	Autres contributions (\$US)	Dépenses (\$US)	
Appui au fonctionnement du Groupe de Travail sur les Espèces ¹	0.00	0.00	0.00	0.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00
Révision de la structure juridique et de gouvernance pour un nouveau RAN Mammifères Marins ¹	0.00	0.00	0.00	0.00	5,000.00	5,000.00	5,000.00
Appui à la collaboration avec d'autres AEM (CITES, CBD, CMS) ¹	0.00	0.00	0.00	0.00	12,500.00	12,500.00	12,500.00
TOTAL (USD)	0.00	0.00	0.00	0.00	19,500.00	19,500.00	19,500.00

1) Inclut des fonds provenant des contributions bilatérales des gouvernements de la France et du Royaume des Pays-Bas

2.5. Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins

49. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :

- (a) Soutenir la gestion durable des écosystèmes côtiers et marins dans la région des Caraïbes en promouvant des pratiques durables et en développant des solutions fondées sur la nature.
- (b) Sensibiliser et mobiliser les gouvernements et les partenaires pour la conservation, l'utilisation durable et la restauration des récifs coralliens, des mangroves et des herbiers marins.
- (c) Communiquer sur la valeur écologique et socio-économique des récifs coralliens et des écosystèmes associés, en mettant en évidence leurs services écosystémiques, leurs menaces et les mesures nécessaires à leur protection, à leur gestion et à leur restauration.
- (d) Promouvoir l'application d'une gestion écosystémique et de principes de bonne gouvernance pour la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes marins.
- (e) Soutenir et promouvoir des initiatives mondiales telles que la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques afin d'améliorer la compréhension et l'intendance régionales des environnements côtiers et marins.

2.5.1. État d'avancement des activités du sous-programme

Nœud des Caraïbes et récifs coralliens du GCRMN

50. Le CAR-SPAW a coprésidé le nœud des Caraïbes du Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCRMN), dirigeant les efforts régionaux de collecte, de compilation et de rapport. L'élaboration du « Rapport sur la situation des récifs coralliens des Caraïbes » a été entreprise avec l'appui du Siège du PNUE et du Secrétariat. Un atelier d'analyse des données a été organisé et des consultants ont été embauchés pour élaborer le rapport. Le CAR-SPAW a coordonné les activités du Comité directeur et dirigé le Groupe de travail sur les données.

51. Le CAR-SPAW et le Secrétariat ont participé aux 37e et 38e réunions annuelles de l'ICRI, respectivement, et ont contribué aux réunions du Comité directeur mondial du GCRMN. Des données régionales ont été soumises pour inclusion dans le Rapport de situation mondial 2025 du GCRMN, et la participation à au moins un atelier d'examen a été assurée.

Suivi et gestion des sargasses

52. Le groupe de travail sur les sargasses de SPAW, présidé par le CAR-SPAW, s'est concentré sur les actions prioritaires alignées sur les besoins régionaux. En réponse aux demandes des Parties contractantes et compte tenu de la nature transversale des impacts liés aux sargasses, le Groupe de travail a été élargi au cours de l'exercice biennal 2023-2025 pour inclure des représentants de toutes les Parties contractantes à la Convention de Cartagena. Les invitations ont été lancées en conséquence, et la composition actualisée a intégré des experts du Groupe de travail sur les sargasses de SPAW et du Groupe de travail à composition non limitée de LBS, favorisant ainsi une intégration et une coopération plus fortes entre les deux protocoles.
53. Afin de mieux comprendre les effets des afflux de sargasses, une enquête a été lancée à l'intention des Parties contractantes et des membres du Groupe de travail sur les sargasses afin d'évaluer comment ces événements affectaient les capacités nationales à s'acquitter des obligations découlant de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles. Les résultats de l'enquête ont été compilés dans un rapport (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.26) et ont servi de base à la mise à jour du Plan d'action régional pour les sargasses, coordonné par le Groupe de travail sur les sargasses (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.27). Ce plan d'action révisé vise à renforcer la coopération régionale, à améliorer la gouvernance et à renforcer la capacité d'intervention dans l'ensemble de la région des Caraïbes.
54. En outre, les synergies avec le sous-programme AMEP ont été renforcées par la convocation conjointe du Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi et l'évaluation et du Groupe de travail sur les sargasses de SPAW, qui s'est tenue à Trinité-et-Tobago en mars 2025. La réunion a fourni une plate-forme précieuse pour le dialogue intersectoriel et a permis d'aligner les priorités de suivi et de gestion des inondations de sargasses. Au cours de la réunion, les participants ont proposé l'élargissement du Groupe de travail sur les sargasses en un groupe au niveau de la Convention afin d'inclure officiellement les membres des Protocoles SPAW et LBS. De plus, le Plan d'action régional sur les sargasses a été finalisé pour être présenté aux STAC de SPAW et de LBS, jetant ainsi les bases d'une gouvernance améliorée et d'une réponse régionale coordonnée aux afflux de sargasses.

Programme de petites subventions SPAW

55. Une nouvelle source de financement a été obtenue pour soutenir et étendre le mécanisme de petites subventions de SPAW. Le CAR-SPAW a appuyé la mise en œuvre de projets locaux de conservation et de restauration et a compilé un rapport sur les enseignements appris et les pratiques exemplaires des initiatives financées.

2.5.2. Acquis du sous-programme

56. Les principaux acquis de ce sous-programme sont les suivants :

Acquis	Indicateurs de réussite	
Co-président du nœud GCRMN-Caraïbes et dirigé les efforts de coordination régionale	Réunions régulières et acquis coordonnés dans le cadre du nœud GCRMN-Caraïbes	En cours
Participation au comité directeur mondial du GCRMN et à l'assemblée générale de l'ICRI	Priorités et contributions régionales présentées dans les forums mondiaux	Terminé
Enquête sur les effets des afflux de sargasses sur les obligations nationales au titre de la Convention et des Protocoles	Les réponses à l'enquête compilées et analysées dans un rapport officiel (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.26)	Terminé
Mise à jour du Plan d'action régional sur les sargasses en fonction des	Plan d'action révisé concernant la coopération régionale, la gouvernance et la	Terminé

Acquis	Indicateurs de réussite	
résultats de l'enquête et des commentaires d'experts	capacité d'intervention (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.27)	
Réunion conjointe du Groupe de travail SPAW sur les sargasses et du GTCNL sur le suivi et l'évaluation organisée à Trinité-et-Tobago	Réunion conjointe avec la participation des membres du SPAW et de l'AMEP des groupes de travail	Terminé

2.5.3. *Budget du sous-programme*

57. Les coûts associés à la mise en œuvre des activités au titre de ce sous-programme se sont élevés comme suit :

Activité	2023			2024 (2025)			Total
	FFC (\$US)	Autres contributions (\$US)	Dépenses (\$US)	FFC (\$US)	Autres contributions (\$US)	Dépenses (\$US)	
Appui au Groupe de Travail sur le Sargasse (y compris la réunion conjointe du GT Sargasse du SPAW et du OEWG LBS) ¹	0.00	0.00	0.00	0.00	37,800.00	37,800.00	37,800.00
Participation aux forums régionaux sur le sargasse ¹	0.00	0.00	0.00	0.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00
Appui au développement du Rapport sur l'état des récifs coralliens des Caraïbes ^{2,3}	0.00	0.00	0.00	0.00	66,800.00	66,800.00	66,800.00
TOTAL (USD)	0.00	0.00	0.00	0.00	124,600.00	124,600.00	124,600.00

1) Inclut des fonds provenant des contributions bilatérales des gouvernements de la France et du Royaume des Pays-Bas

2) Inclut des fonds du GFCR

3) Inclut des fonds du projet GoM LME

Annexe I : Récapitulatif des fonds alloués par l'État français par l'intermédiaire du CAR-SPAW pour la mise en œuvre de Activités SPAW

Domaines thématiques	2023			2024 (2025)			Total
	FFC (\$US)	Autres contributions (\$US)	Dépenses (\$US)	FFC (\$US)	Autres contributions (\$US)	Dépenses (\$US)	
Coordination du programme	240,800.00		240,800.00	383,400.00		383,400.00	624,200.00
Renforcement des Aires Protégées (AP)	-	305,775.00	305,775.00	-	525,524.00	525,524.00	831,299.00
Lignes directrices pour la gestion des Aires Protégées et des espèces	-	-	-	-	35,539.50	35,539.50	35,539.50
Conservation des espèces menacées et en danger	-	-	-	-	19,500.00	19,500.00	19,500.00
Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins selon l'approche EBM	-	-	-	-	124,600.00	124,600.00	124,600.00
TOTAL (USD)	240,800.00	305,775.00	546,575.00	383,400.00	705,163.50	1,088,563.50	1,635,138.50

Annexe II : État d'avancement du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (Protocole SPAW)

État	Convention de Cartagena		Déversement d'hydrocarbures		SPAW		LBS	
	Date de la signature	Ratifié / Adhéré	Date de la signature	Ratifié / Adhéré	Date de la signature	Ratifié / Adhéré	Date de la signature	Ratifié / Adhéré
<i>Antigua-et-Barbuda</i>		11 septembre 1986		11 septembre 1986	18 janvier 1990			13 juil. 2010
<i>Bahamas</i>		24 juin 2010		24 juin 2010		24 juin 2010		24 juin 2010
<i>Barbade</i>	5 mars 1984	28 mai 1985	5 mars 1984	28 mai 1985		14-oct-02		29 juin 2019
<i>Belize</i>		22 septembre 1999		22 septembre 1999		4 janvier 2008		4 février 2008
<i>Colombie</i>	24 mars 1983	3 mars 1988	24 mars 1983	3 mars 1988	18 janvier 1990	5 janvier 1998	2 octobre 2000	
<i>Costa Rica</i>		1er août 1991		1er août 1991			6 octobre 1999	26 mai 2016
<i>Cuba</i>		15 septembre 1988		15 septembre 1988	18 janvier 1990	4 août 1998		
<i>Dominique</i>		5 octobre 1990		5 octobre 1990				
<i>République dominicaine</i>		24 novembre 1998		24 novembre 1998		24 novembre 1998	3 août 2000	6 septembre 2012
<i>France</i>	24 mars 1983	13 novembre 1985	24 mars 1983	13 novembre 1985	18 janvier 1990	5-avr.-02	6 octobre 1999	4 mai 2007
<i>Grenade</i>	24 mars 1983	17 août 1987	24 mars 1983	17 août 1987		5 mars 2012		5 mars 2012
<i>Guatemala</i>	5 déc. 83	18 déc. 89	5 déc. 83	18 déc. 89	18 janvier 1990			
<i>Guyana</i>		14 juil. 2010		14 juil. 2010		14 juil. 2010		14 juil. 2010
<i>Haïti</i>								
<i>Honduras</i>	24 mars 1983	13 octobre 2018	24 mars 1983	13 octobre 2018		13 octobre 2018		13 octobre 2018
<i>Jamaïque</i>	24 mars 1983	1-avr.-87	24 mars 1983	1-avr.-87	18 janvier 1990			5 novembre 2015
<i>Mexique</i>	24 mars 1983	11-avr.-85	24 mars 1983	11-avr.-85	18 janvier 1990			
<i>Pays-Bas</i>	24 mars 1983	16-avr.-84	24 mars 1983	16-avr.-84	18 janvier 1990	2 mars 1992	6 octobre 1999	
<i>Nicaragua</i>	24 mars 1983	25 août 2005	24 mars 1983	25 août 2005		4 mai 2021		
<i>Panama</i>	24 mars 1983	6 novembre 1987	24 mars 1983	6 octobre 1987	16 janvier 1991	27 septembre 1996		9 juil. 2003
<i>Saint-Kitts-et-Nevis</i>		15 juin 1999		15 juin 1999		10- octobre -24		10- octobre -24

Sainte-Lucie	24 mars 1983	30 novembre 1984	24 mars 1983	30 novembre 1984	18 janvier 1990	18 mai 2000		30 janvier 2008
Saint-Vincent-et-les Grenadines		11 juillet 1990		11 juillet 1990	26 juillet 1991	26 juillet 1991		
Suriname								
Trinité-et-Tobago		24 janvier 1986		24 janvier 1986	18 janvier 1990	10 août 1999		28 mars 2003
Royaume-Uni	24 mars 1983	28 février 1986	24 mars 1983	28 février 1986	18 janvier 1990			
États-Unis d'Amérique	24 mars 1983	31-oct-84	24 mars 1983	31-oct-84	18 janvier 1990	16-avr.-03	6 octobre 1999	13 février 2009
Venezuela	24 mars 1983	18 déc. 86	24 mars 1983	18 déc. 86	18 janvier 1990	28 janvier 1997		
Commission économique européenne	24 mars 1983							

Annexe III : Liste des réunions organisées et/ou participations

Titre de la réunion/conférence	Date(s) de la participation	Nom de l'organisme organisateur/de parrainage	Participation (en personne / virtuelle)
SPAW STAC10	Du 30 janvier au 1 février 23	PEC PNUE	Virtuel
8 ^e Conférence Our Ocean	2-3 mars-23	Département d'État des États-Unis	En personne
Atelier national SOI pour la Jamaïque - Autres mesures de conservation efficaces par zone dans le secteur de la pêche maritime	17-19 mai-23	Convention sur la diversité biologique	En personne
Atelier de restauration tropicale	6-8 juin-23	PEC PNUE via le projet ACP MEA III	En personne
Conférence régionale des Caraïbes sur les sargasses	15-juin-23	UE-ALC	En personne
Réunion du groupe de travail CAR-WEN	15-juin-23	CAR-WEN	Virtuel
Atelier de lancement du Projet du Golfe du Mexique PNUE/FEM « Mise en œuvre du programme d'action stratégique du grand écosystème marin du golfe du Mexique » (projet GAS)	12-juil-23	UNOPS, GdM SAP PMU	Virtuel
Réunion virtuelle : les réseaux de MPA, les partenaires de jumelage	17-juil-23	Gouvernance des océans de l'UE	Virtuel
Réunion de l'Alliance mondiale pour la protection marine	25-juil-23	Gouvernance des océans de l'UE	Virtuel
Réunion bilatérale avec le Contact SPAW du Costa Rica	28-juil-23	PEC-PNUE	Virtuel
Atelier intersessions virtuel du dialogue mondial de l'Initiative pour un océan durable (SOI) avec les RSO et les ORP	1 - 3 août-23	Convention sur la diversité biologique	Virtuel
Conférence scientifique du CRFM - Présentation SPAW	28-31 août-23	CRFM	Virtuel
Réunion bilatérale avec les Contacts SPAW du Mexique	5-sept-23	NOAA	Virtuel
Réunion bilatérale avec les points focaux SPAW des États-Unis	7-sept-23	PEC PNUE	Virtuel
Discussions préparatoires informelles - SPAW COP 12	21-sept.	PEC PNUE	Virtuel
SPAW COP 12, LBS COP6 et IG 20	3-5 octobre	PEC PNUE	En personne
Session ministérielle de haut niveau	6-octobre	PEC PNUE	En personne
Réunion du Comité directeur du GCRMN-Caraïbes	5-novembre	CAR-SPAW	En personne
76e réunion annuelle du GCFI	6 - 10 novembre	GCFI	En personne
Réunion des réseaux de MPA des Caraïbes	8-novembre-23	CAR-SPAW	En personne
Réunion du groupe de travail des PEID PNUE	13-novembre-23	Siège du PNUE	Virtuel

Atelier UE-Caraïbes sur la coopération scientifique marine	14-15 novembre-23	UE-Caraïbes	Virtuel
Séance de formation sur la transition des zones protégées des Caraïbes	15-nov-23	CPAG	Virtuel
Réunion ICM	15-nov-23	Secrétariat ICM / PROCARIBE+ PMU	Virtuel
Première réunion des membres de l'Équipe spéciale de la Décennie de l'océan du CTA	17-novembre-23	COI-UNESCO	Virtuel
Vingt-troisième Réunion mondiale du Programme pour les mers régionales	20-23 novembre-23	Siège du PNUE	En personne
Reprise virtuelle de la Conférence des Parties (COP) IG20/COIP17 de la Convention de Cartagena	28 nov.-23 et 1er déc.-23	PEC PNUE	Virtuel
Atelier sur les moyens de subsistance résilients au changement climatique - Jamaïque	12-déc-23	Corridor biologique des Caraïbes	En personne
Réunion du Groupe de travail du PNUE sur les PEID	17-janv.-24	Siège du PNUE	Virtuel
Réunion bilatérale avec le point focal SPAW du Venezuela	17-janv.-24	PEC-PNUE	Virtuel
Caribbean GOA-ON Hub - Réunion SPAW	18-janv.-24	PEC-PNUE	Virtuel
Atelier de lancement REBYC-III CLME+ & Première réunion du comité directeur du projet	22-23-janv.-24	FAO et UWI	Virtuel
Atelier de lancement de l'EAF4SG & Première réunion du comité directeur du projet	25-26-janv.-24	FAO et UWI	Virtuel
Réunion bilatérale avec les Contacts SPAW du Mexique	17-janv.-24	PEC-PNUE	Virtuel
Consultation régionale virtuelle ICM-OCM & Réunion de planification	12-fév-24	Projet PROCARIBE+	Virtuel
Atelier de lancement de Procaribe+ et première réunion du Comité directeur	19-22 févr.-24	Projet PROCARIBE+	En personne
L'échange d'apprentissage Unomia : Une session d'apprentissage et une alerte d'information sur le corail mou potentiellement envahissant, Unomia stolonifera, dans les Caraïbes.	23-févr-24	CAR-SPAW, CBC, AGRRA, PEC-PNUE	Virtuel
17 ^e réunion du Comité consultatif d'experts de l'IAC	27-28 févr.-24	IAC	Virtuel
Réunion des réseaux de MPA des Caraïbes	1-mars-24	PEC-PNUE	Virtuel
Formation IPMR pour les MEA	4-8 mars-24	Siège du PNUE	En personne
Réunion bilatérale CITES-SPAW	6-mars-24	PEC-PNUE	En personne
Réunion bilatérale CDB-SPAW	7-mars-24	PEC-PNUE	En personne
Convention de Cartagena + Réunion	20-mars-24	PEC-PNUE	En personne
Réunion C-COT - Présentation SPAW	23-avr-24	C-COT	Virtuel
Réunion bilatérale du PNUE avec le point focal du SPAW de la Barbade	26-avr-24	PEC-PNUE	Virtuel

Consortium/Secrétariat/Réunion CAR-SPAW	2-mai-24	Consortium SPAW	Virtuel
Deuxième réunion du Groupe de coordination de la mise en œuvre et atelier de synergies entre les trois composantes du projet GdM LME	6-8 mai-24	Projet GoM LME	En personne
Sargassum : Le retournement de la marée d'or ! Crisis or Opportunity for Caribbean SIDS (Side Event during the 4th International Conference on Small Island Developing States 2024)	29 mai 2024	Gouvernement de la France	En personne
Forum maritime de la CBC	3-7 juin-24	CBC	En personne
Réunion du Comité Technique Scientifique de la CBC	19-20 juin-24	CBC	En personne
Secrétariat de Coopération de la Convention de Cartagena - ECOP	2-juil-24	PEC-PNUE	Virtuel
PEC PNUE - TOF	2-juil-24	PEC-PNUE	Virtuel
Réunion du Comité pour les animaux de la CITES	12-19 juil.-24	CITES	En personne
Réunion bilatérale CMS-PNUE du PEC	16-juil-24	PEC-PNUE	En personne
Réunion de la Commission de la mer des Sargasses	22-juil-24	PEC-PNUE	Virtuel
IAC Reunión Comité Científico CC21	21-août-24	IAC	Virtuel
Équipe virtuelle de Cuba PNUE	27-août-24	PNUE	Virtuel
Réunion sur le portail régional de données des Caraïbes	28-août-24	REMDAP	Virtuel
Webinaire Plantae - Politiques mondiales en sciences végétales - Présentation SPAW	29-août-24	Société américaine de biologistes des plantes	Virtuel
Invitation à la réunion de lancement de l'équipe de travail sur la politique océanique du STFR	3-sept.-24	OBPS ADAPT	Virtuel
Atelier technique de la CBF pour la déclaration de vision de la CMB dans les Caraïbes	5-sept-24	CBF	Virtuel
Assemblée générale 38 de l'ICRI	6-5 sept.-24	ICRI	En personne
Grenade - 2 ^e conférence mondiale de l'UE sur les sargasses dans les Caraïbes	29 Sept - 4 Oct-24	L'UE et le gouvernement de la Grenade	En personne
Visite de courtoisie avec l'Ambassadrice de Colombie en Jamaïque, Son Excellence, Mme Emiliana Bernard Stephenson	25-sept.-24	PEC-PNUE	En personne
Réunion PEC-PNUE et NEPA - Présentation SPAW	10-oct-24	NEPA	En personne
Atelier latino-américain sur l'Accord BADJN	13-19 octobre-24	UN-DOALOS	En personne
Webinaire : Améliorer la gouvernance des océans grâce aux meilleures pratiques - Présentation SPAW	16-oct-24	OBPS ADAPT	Virtuel
COP16 de la CDB	26 oct.-1 nov.-24	CDB	En personne

77 ^e réunion annuelle du GCFI et réunion des réseaux de MPA des Caraïbes	1-9 novembre-24	GCFI	En personne
14 ^e édition de la Formation des formateurs CAMPAM sur la gestion des MPA (édition anglaise)	11-15 novembre-24	PEC-PNUE, CRFM, UICN BIOPAMA, CERMES	En personne
1 ^e réunion du groupe exécutif du projet PROCARIBE+	4-5 déc.-24	Projet PROCARIBE+	En personne
Projet de résilience au changement climatique dans le secteur de la pêche des Caraïbes (CC4FISH-II) Subvention de préparation de projet (PPG) - Réunion de validation virtuelle	14-janv.-25	FAO	Virtuel
Convention de Cartagena - Réunion de la Convention de Barcelone	16-janv.-25	PEC-PNUE	Virtuel
Convention de Cartagena - Réunion de la Commission OSPAR	17-janv.-25	PEC-PNUE	Virtuel
Feuille de route MPA 30X30	27-janv.-25	CBF	Virtuel
Consultation sur la mise à jour des lignes directrices du CAR RAR	29-janv.-25	PEC-PNUE	Virtuel
Conférence régionale sur la BADJN dans les Caraïbes	30-janv.-25	Alliance pour la haute mer et PEC-PNUE	Virtuel
Réunion avec les points focaux nationaux français et SPAW	31-janv.-25	PEC-PNUE	Virtuel
Réunion de collaboration JNCC	4-févr-25	PEC-PNUE	Virtuel
Lancement virtuel du programme de transformation OECS 30x30 en collaboration avec SPACES	10-févr-25	OECS	Virtuel
Séance d'écoute du point focal SPAW (webinaire) sur la conformité	11-févr-25	PEC-PNUE	Virtuel
2 ^e réunion du groupe de travail du PNUE sur la BADJN	12-févr-25	Siège du PNUE	Virtuel
Comité directeur du GCRMN-Caraïbes	13-févr-25	CAR-SPAW	Virtuel
Formation à la planification de l'espace marin	18-19 févr.-25	UNESCO - MSPGlobal	En personne
Forum sur l'aménagement de l'espace marin - Présentation SPAW	22-23 févr.-25	UNESCO - MSPGlobal	En personne
Première réunion du groupe exécutif de l'OCM	24-févr-25	PROCARIBE+ - Secrétariat de l'OCM	Virtuel
Séance de consultation sur la « Conservation et la gestion de l'écosystème marin et côtier à travers le Programme pour les mers régionales » et la feuille de route des MPA	26-févr-25	Siège du PNUE	Virtuel
Atelier sur les lamantins des Caraïbes : Construire une alliance régionale pour la conservation	27-févr-25	Aquarium marin de Clearwater	Virtuel
CBF EMPAC : Actioning Blue - 1 ^e réunion du Groupe de travail de haut niveau sur la politique des Caraïbes	10-mars-25	CBF	Virtuel

Réseau mondial des réseaux de gestionnaires de MPA - Réunion de coordination	11-mars-25	Gouvernance des océans de l'UE	Virtuel
Réunion conjointe du GT SPAW Sargasses et du GTCNL LBS	17 -22 mars-25	PEC-PNUE	En personne
Forum virtuel pour la société civile : Protocole SPAW	9-avr-25	SPAW Consortium	Virtuel
Initiative Saltwatta - Réserve de la biosphère transfrontalière des Caraïbes	10-avr-25	L'initiative Saltwatta	Virtuel
Liste rouge mondiale des écosystèmes des récifs coralliens - Proposition pour les Caraïbes	11-avr-25	UICN	Virtuel
Actioning Blue : 2 ^e réunion du groupe de travail de haut niveau sur la politique des Caraïbes	14-avr-25	CBF	Virtuel
Réunion de consultation sur la proposition de révision de la structure juridique et de gouvernance d'un nouveau réseau d'activités régional (RAR) pour les mammifères marins	16-avr-25	PEC-PNUE	Virtuel
Dix-huitième session intergouvernementale de la Sous-Commission des Caraïbes et des régions adjacentes de la COI (SC-IOCARIBE-XVIII) - Réunion technique scientifique : « Un océan qui se réchauffe dans la région des Amériques tropicales et des Caraïbes »	22 --25 avr.-25	OICaribe-UNESCO	Virtuel
Forum sur la conservation marine des Caraïbes	7-8 mai-25	CBF	En personne

Annexe IV : État des décisions de la 12^e Conférence des Parties (COP12) et de la 10^e réunion du STAC (STAC10)

DÉCISIONS DE LA COP-12	État d'avancement (de l'exercice biennal) et action(s) prise(s)
DÉCISION I. PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET	
1. Adopter le plan de travail et le budget du sous-programme Zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW) pour l'exercice biennal 2023-2024 (UNEP(DEPI)/CARWG.43/3 Rev.1) tels qu'ils ont été présentés à la réunion.	Terminé
2. Demander au Secrétariat et au CAR-SPAW, le cas échéant, avec les orientations du Bureau, dans la mise en œuvre du Plan de travail et du Budget, de donner la priorité aux activités qui fournissent un appui direct au renforcement de la mise en œuvre du Protocole.	Terminé

3. Exhorter le Secrétariat à identifier et à renforcer les synergies avec d'autres développements pertinents dans la région des Caraïbes	Terminé - Collaboration avec l'UICN et l'UICN BIOPAMA, le Caribbean GOA-ON Hub, CBC, CBF, AGRRA, HRI, GCFR, TNC, TOF, Pew Trust, CAF, JNCC, UNESCO, MSP Global, UNEP ROLAC, HSA, OECS, CRFM, FTI, WIDECAS, GRID Arendal, INVEMAR, ReefCheck. CAR-SPAW coordonne le nœud caribéen du GCRMN.
4. Exhorter les Parties contractantes à contribuer, par l'intermédiaire de leurs institutions compétentes, dans la mesure du possible, à la mise en œuvre du plan de travail et du budget du sous-programme SPAW	Terminé - Suivi continu et échanges avec les PC au sujet de leur travail à l'appui du GT.
DÉCISION II. ZONES ET ESPÈCES PROTÉGÉES	
1. Adopter les recommandations de la dixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) sur le Protocole SPAW, y compris :	Terminé
i. Approuver l'inscription du Parc Naturel Marin de Martinique, proposée par le Gouvernement français, sur la liste des zones protégées au titre du Protocole SPAW.	Terminé
2. Reclassez le requin à pointes blanches océaniques et l'iguane des Petites Antilles, le requin-baleine et la raie manta géante de l'annexe III à l'annexe II.	Terminé
3. Inscrire tous les poissons-perroquets et le requin de récif des Caraïbes à l'annexe III.	Terminé
4. Inviter le Comité consultatif scientifique et technique, par l'intermédiaire du groupe de travail sur les espèces, à élaborer des recommandations de conservation et de gestion pour le requin-baleine, la raie manta géante et le requin-marteau, qui seront présentées à la 11 ^e réunion du Comité consultatif scientifique et technique.	Terminé
DÉCISION III. ADOPTION DE DOCUMENTS	
1. Adopter le Plan stratégique 2023-2028 du Centre d'activités régional de SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.7).	Terminé
2. Adopter le Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.31).	Terminé
DÉCISION IV. RATIFICATION	
1. Encourager une plus grande ratification du Protocole SPAW et la mise en œuvre de ses obligations.	Terminé - Les réunions/discussions suivantes ont eu lieu : - Points focaux de la Convention de Cartagena du Mexique en juillet 2023 et février 2024. Costa Rica en septembre 2023 et octobre 2024. - Des représentants de la société civile du Guatemala et une représentante de la NEPA (Monique Curtis) de la Jamaïque lors de la réunion annuelle du GCFI en novembre 2023.

	<ul style="list-style-type: none"> - Antigua-et-Barbuda et Saint-Kitts-et-Nevis en janvier 2024. Des courriels de suivi ont également été envoyés aux PF. - Réunion avec la NEPA en octobre 2024 pour présenter le protocole SPAW et faire le suivi de la ratification du SPAW par la Jamaïque - Points de contact au Guatemala en octobre 2024 et février 2025 - Représentants du gouvernement d’Haïti en octobre 2024 et février 2025 - Plusieurs réunions tenues avec l’OT du Royaume-Uni en 2024 et 2025 - Plusieurs réunions avec le Suriname en 2024 et 2025 - Antigua-et-Barbuda en novembre 2024 au GCFI et a discuté de la ratification du SPAW. <p>Saint-Kitts-et-Nevis a ratifié le SPAW et le LBS en 2024</p>
DÉCISION V. GROUPE DE TRAVAIL	
<p>1. Encourager les Parties contractantes à désigner des experts ayant des compétences scientifiques et/ou techniques pour les groupes de travail ad hoc du STAC de SPAW.</p>	<p>Terminé</p>
<p>2. Demander au Secrétariat/ou au CAR/ou au CAR/SPAW de procéder à une évaluation du fonctionnement des Groupes de travail avec la participation des Parties contractantes et d’identifier les mécanismes possibles pour renforcer la base technique et scientifique sur laquelle le STAC peut faire des recommandations.</p>	<p>Terminé - L’évaluation a été effectuée par un consultant.</p>
<p>3. Demander au Secrétariat et aux CAR de renforcer l’intégration entre les sous-programmes AMEP et SPAW au cours de l’exercice biennal 2023-2024</p>	<p>Terminé - Le CAR SPAW a examiné et commenté une ébauche de proposition reçue du CAR Rempeitc concernant la gestion des eaux de ballast, p. ex. la liste des espèces qui devraient être incluses en tant qu’espèces envahissantes, les secteurs préoccupants, le système d’alerte qui pourrait être mis en place. SPAW a été invité et s’est joint à la communauté de pratique CAR Rempeitc</p> <p>Les membres du GTCNL de LBS sont inclus en tant que membres du GT sur les sargasses de SPAW</p> <p>Le GT à composition non limitée LBS et le GT Sargasses de SPAW ont organisé une réunion conjointe sur les sargasses à Trinité-et-Tobago (mars 2025). Le CAR SPAW, CAR CIMAB et CAR IMA ainsi que les membres des GT étaient présents</p>
DÉCISION VI. COORDINATION ET GESTION DU PROGRAMME	
<p>1. Prenons acte de la contribution des organisations non gouvernementales à la mise en œuvre de la Convention de Cartagena, en particulier au Protocole SPAW, et nous félicitons de la création du Consortium SPAW.</p>	<p>Terminé - Le Secrétariat participe aux réunions mensuelles du Consortium SPAW qui ont débuté en février 2024. Les commentaires ont été fournis dans le cadre du plan de travail 2024-2025 du consortium SPAW. Actions prévues dans le plan de travail.</p>
DÉCISION VII. GOUVERNANCE	

<p>1. Demander au Bureau, avec l'appui du Secrétariat et du CAR-SPAW si nécessaire, de mener des activités de sensibilisation actives auprès des Parties contractantes sur le contenu et la prise de décisions des réunions du Bureau, dans le but de refléter les positions de toutes les Parties contractantes lors des réunions du Bureau. Le Bureau devrait, à sa première réunion, décider de la manière dont il décidera d'informer et d'inclure les autres Parties contractantes, en tenant compte de son mandat.</p>	<p>Terminé - Des renseignements ont été communiqués périodiquement aux PF sur le travail du Bureau.</p>
<p>2. Exhorter le Secrétariat à faciliter la collaboration entre les bureaux de la COP de SPAW, de la COP LBS et de la COP de la Convention de Cartagena</p>	<p>Terminé - Création du Bureau élargi</p>
<p>DÉCISION VIII. SARGASSUM</p>	
<p>1. Encourager le Secrétariat et le CAR SPAW, à améliorer les connaissances et à soutenir les Parties contractantes pour faire face aux conséquences de l'inondation des sargasses, en collaboration avec les CAR, et d'autres conventions et agences des Nations Unies.</p>	<p>Le Secrétariat et le CAR-SPAW se sont engagés dans des initiatives régionales, notamment SARGCOOP, le projet OECO, le projet CBF, SIMAR, entre autres. Le Secrétariat, en collaboration avec le CAR, le gouvernement de la République dominicaine et la France, a organisé un événement parallèle sur les sargasses intitulé Sargasses : Renverser la marée dorée – Crise ou opportunité pour les PEID des Caraïbes lors de la conférence SIDS4 à Antigua-et-Barbuda le 29 mai 2024. L'événement parallèle a présenté les quatre vidéos sur les sargasses développées dans le cadre du projet IWeco et a réuni des panélistes représentant le CRFM, l'OECO, le rhum et les sargasses, la flore et la faune et Sarg'Coop. Plus de 40 personnes y ont assisté. Un résumé de l'événement, qui comprenait les principales questions abordées et les actions possibles, a été partagé avec les points focaux de SPAW. Le Secrétariat a tenu une réunion avec GEO Blue Planet le 12 juin pour discuter de leur travail et des actions prévues, ainsi que de la manière d'aligner/créer des synergies avec le Protocole SPAW. Les résultats de la réunion sont les suivants : 1) Planifier une réunion avec CAR-SPAW en tant que coordinateur du groupe de travail de SPAW sur les Sargasses. 2) Inviter Audrey à participer en tant qu'observatrice au GT sur les sargasses de SPAW. Nous lui avons déjà envoyé le lien pour s'inscrire en tant qu'Observateur. 3) S'engager dans le groupe de travail Blue Planet Sargassum. Le Groupe de travail à composition non limitée sur les sargasses de LBS et le Groupe de travail sur les sargasses de SPAW organiseront une réunion conjointe sur les sargasses à Trinité-et-Tobago (mars 2025). Le CAR SPAW, CAR CIMAB et CAR IMA ainsi que les membres des GT seront présents</p>
<p>RECOMMANDATIONS DU STAC-10 SPAW</p>	<p>État d'avancement (de l'exercice biennal) et action(s) prise(s)</p>
<p>RECOMMANDATION I. EXAMEN DES DOCUMENTS</p>	

<p>1. Les Parties contractantes formulent des commentaires supplémentaires sur le « Projet de plan de travail du sous-programme relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées pour l'exercice biennal 2023-2024 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/3), au plus tard le 15 février, pour soumission à la COP12 du SPAW pour adoption.</p>	<p>Terminé</p>
<p>2. Si nécessaire, le Secrétariat convoque les Parties contractantes au sein d'un groupe de rédaction pour examiner et traiter les commentaires soumis sur le projet de plan de travail et diffuser le projet de plan de travail révisé aux Parties contractantes avant de le soumettre à la COP12 de SPAW.</p>	<p>Terminé</p>
<p>3. Les Parties contractantes soumettent leurs commentaires sur le « Plan stratégique 2023-2028 du Centre d'activités régional de SPAW » (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.7) au CAR-SPAW d'ici le 28 février 2023, afin qu'ils soient traités avant la soumission du Plan stratégique à la COP12 du SPAW pour adoption.</p>	<p>Terminé</p>
<p>4. Les Parties contractantes soumettent leurs commentaires au Secrétariat sur la mise à jour du Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes (UNEP(DEPI)CAR WG.43/INF.31) d'ici le 15 février pour examen, révision et soumission à la COP12 du SPAW pour adoption</p>	<p>Terminé</p>
<p>5. Le Secrétariat convoque les Parties contractantes au sein d'un groupe de rédaction pour examiner et traiter les commentaires soumis sur la Mise à jour du Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes (UNEP(DEPI)CAR WG.43/INF.31) et diffuse le Plan d'action révisé aux Parties contractantes avant de le soumettre à la COP12 de SPAW.</p>	<p>Terminé</p>
<p>6. Soumettre à nouveau la proposition de Parke Marino Aruba au STAC10 de SPAW</p>	<p>Terminé - Reporté pour être soumis à STAC11. Information mise à jour soumise sous réserve de l'examen de STAC11</p>
<p>RECOMMANDATION II. COORDINATION ET GESTION DU PROGRAMME</p>	
<p>1. Le SPAW STAC10 prend note du document technique du Consortium SPAW telle que présenté dans le document (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/CRP.1) et reconnaît la contribution des organisations non gouvernementales à la mise en œuvre de la Convention de Cartagena, en particulier au Programme SPAW, et recommande en outre que la COP12 de SPAW note la même chose</p>	<p>Terminé</p>

<p>2. La COP12 de SPAW prend note avec intérêt du Document d'Information sur la Protection des Corridors Bleus (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/CRP.1) et de l'importance de l'information pour la Région des Caraïbes.</p>	<p>Terminé</p>
<p>RECOMMANDATION III. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2023-2024</p>	
<p>1. La COP12 de SPAW reconnaît l'implication du CAR-SPAW dans le projet CAMAC (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.36), qui promeut la mise en œuvre du programme SPAW et la réalisation des objectifs de SPAW</p>	<p>Terminé</p>
<p>2. La COP12 de SPAW encourage le CAR-SPAW à inclure les Parties contractantes intéressées dans le projet CAMAC</p>	<p>Actuel</p>
<p>RECOMMANDATION IV. ZONES PROTÉGÉES</p>	
<p>1. Le Secrétariat et le CAR-SPAW, le cas échéant, travaillent avec les Parties contractantes, y compris les gestionnaires de zones protégées inscrites à SPAW, et d'autres partenaires concernés, le cas échéant, pour élaborer une proposition de création d'un réseau de zones protégées inscrites à SPAW</p>	<p>Terminé - Grâce au financement du projet ACP-MEA, les efforts ont porté sur l'établissement des bases de la planification et du fonctionnement du réseau de MPA inscrites à SPAW et sur la promotion de la coopération entre les membres du réseau par l'élaboration d'une ébauche de vision stratégique, d'un plan de travail, d'une structure de réseau et d'un budget.</p>
<p>2. La COP12 de SPAW reconnaît que la création ou l'établissement de zones protégées supplémentaires dans la région des Caraïbes peut contribuer à la réalisation de l'objectif 3 du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal.</p>	<p>Terminé</p>
<p>3. Le CAR-SPAW continue de maintenir, d'améliorer et de mettre à jour la base de données relative aux zones protégées répertoriées dans le Protocole SPAW directement sur le site Web du CAR-SPAW (https://www.car-spawrac.org/?Protected-Areas) Parties des prochaines échéances procédurales.</p>	<p>Terminé - La base de données et une carte interactive de la zone protégée sont mises à jour et disponibles en ligne sur le site internet du CAR. https://www.car-spaw-rac.org/?Protected-Areas</p>
<p>4. Le Secrétariat invite les Parties contractantes à préparer et à soumettre des propositions d'inscription de zones protégées à inscrire au Protocole SPAW</p>	<p>Terminé</p>
<p>5. La COP12 de SPAW approuve l'inscription du Parc Naturel Marin de Martinique, proposé par le Gouvernement français, sur la liste des zones protégées du Protocole SPAW.</p>	<p>Terminé</p>

<p>6. Le Groupe de travail sur les zones protégées examine les « Lignes directrices et les critères pour l'évaluation des zones protégées à inscrire sur la liste du Protocole SPAW » (Lignes directrices de 2010), en s'appuyant sur des discussions antérieures et des recommandations préliminaires, et prépare des suggestions pour simplifier et rationaliser le processus, y compris d'éventuelles modifications aux Lignes directrices de 2010, pour examen lors du STAC11 et de la COP13</p>	<p>Terminé</p>
<p>7. Sous réserve d'un examen intersessions et d'un avis positif du STAC, la COP12 de SPAW inclut Parke Marino Aruba dans la liste des zones protégées en vertu du Protocole SPAW.</p>	<p>Terminé - Reporté pour être soumis à STAC11. Information mise à jour soumise sous réserve de l'examen de STAC11</p>
<p>RECOMMANDATION V. RAPPORTS SUR LES EXEMPTIONS</p>	
<p>1. La COP12 de SPAW approuve les recommandations du rapport du Groupe de travail sur les exemptions (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.33)</p>	<p>Terminé</p>
<p>2. Le Secrétariat et le CAR-SPAW soutiennent le renforcement des capacités en vue d'améliorer la notification des exemptions, notamment par le biais d'échanges entre pairs et d'évaluations des besoins des Parties contractantes.</p>	<p>Terminé - Séance d'écoute du point focal SPAW (webinaire) sur la conformité, en collaboration avec la Convention de Barcelone, la Commission OSPAR et le consortium SPAW</p>
<p>RECOMMANDATION VI. SARGASSUM</p>	
<p>1. Les Parties contractantes s'engagent et contribuent aux forums pertinents, le cas échéant, y compris le Centre d'information sur les sargasses et le Groupe de travail sur les sargasses coordonné par l'Initiative Blue Planet du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO), ainsi que la COI de la Sous-Commission des Caraïbes et des régions adjacentes de l'UNESCO (IOCARIBE), ainsi que, le cas échéant, le programme SARGCOOP.</p>	<p>Le Secrétariat et le CAR-SPAW se sont engagés dans des initiatives régionales, notamment SARGCOOP, le projet OECO, le projet CBF, SIMAR, entre autres.</p> <p>Le Secrétariat, en collaboration avec le CAR, le gouvernement de la République dominicaine et la France, a organisé un événement parallèle sur les sargasses intitulé Sargasses : Renverser la marée dorée – Crise ou opportunité pour les PEID des Caraïbes lors de la conférence SIDS4 à Antigua-et-Barbuda le 29 mai 2024.</p> <p>L'événement parallèle a présenté les quatre vidéos sur les sargasses développées dans le cadre du projet IWeco et a réuni des panélistes représentant le CRFM, l'OECO, le rhum et les sargasses, la flore et la faune et Sarg'Coop. Plus de 40 personnes y ont assisté. Un résumé de l'événement, qui comprenait les principales questions abordées et les actions possibles, a été partagé avec les points focaux de SPAW.</p> <p>Le Secrétariat a tenu une réunion avec GEO Blue Planet le 12 juin pour discuter de leur travail et des actions prévues, ainsi que de la manière d'aligner/créer des synergies avec le Protocole SPAW.</p> <p>Les résultats de la réunion sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Planifier une réunion avec CAR-SPAW en tant que coordinateur du groupe de travail de SPAW sur les Sargasses. 2) Inviter Audrey à participer en tant qu'observatrice au GT sur les sargasses de SPAW. Nous lui avons déjà envoyé le lien pour s'inscrire en tant qu'Observateur. 3) S'engager dans le groupe de travail Blue Planet Sargassum. <p>Le Groupe de travail à composition non limitée sur les sargasses</p>
<p>2. Sur demande, le Secrétariat et le CAR-SPAW, le cas échéant, poursuivent la coordination et la collaboration avec les initiatives régionales et mondiales pertinentes, afin d'étudier les causes et de promouvoir les synergies et les solutions aux afflux de sargasses côtières, dans le cadre du Protocole SPAW et de la Convention de Cartagena, et de fournir des informations sur le SPAW et ses travaux à ces forums.</p>	

	de LBS et le Groupe de travail sur les sargasses de SPAW organiseront une réunion conjointe sur les sargasses à Trinité-et-Tobago (mars 2025). Le CAR SPAW, CAR CIMAB et CAR IMA ainsi que les membres des GT seront présents
3. Le Groupe de travail sur les sargasses interroge les Parties contractantes sur leurs besoins en matière de gestion des afflux de sargasses et sur la manière dont cet afflux peut affecter leur mise en œuvre des obligations découlant du Protocole SPAW et de la Convention de Cartagena, ainsi que du Protocole LBS, le cas échéant.	Terminé
4. Le Groupe de travail sur les sargasses met à jour et hiérarchise le plan d'action proposé par le Groupe de travail sur les sargasses dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.42/7 pour examen par le STAC11 et la COP13 SPAW	Terminé
RECOMMANDATION VII. GROUPES DE TRAVAIL	
1. Le CAR-SPAW invite les Parties contractantes à désigner des experts ayant des compétences scientifiques et/ou techniques pour les groupes de travail ad hoc du STAC de SPAW	Terminé
RECOMMANDATION VIII. ENJEUX ÉMERGENTS	
1. Le Secrétariat et le CAR-SPAW, le cas échéant, continuent de dialoguer avec la Communauté de pratique sur l'acidification des océans et de communiquer avec la sous-commission régionale de la Commission océanographique intergouvernementale (IOCARIBE)	Terminé - Réunions tenues avec les présidentes du carrefour GOA-ON des Caraïbes (Amber Packard et Debbie-Ann Gordon Smith). Réunion organisée avec The Ocean Foundation pour participer à l'Alliance internationale de lutte contre l'acidification des océans promue en collaboration avec la Fondation des Nations Unies. Réunions périodiques avec IOCARIBE
2. En ce qui concerne la question de l'exploitation minière des grands fonds marins et ses implications potentielles pour les Parties contractantes, celles-ci et le Secrétariat sont encouragés à partager des informations pertinentes sur le Protocole SPAW par le biais des mécanismes existants pour les négociations en cours sur l'Autorité internationale des fonds marins	Terminé - Des informations ont été fournies à l'AIFM au sujet de la Convention et de ses protocoles.
RECOMMANDATION IX. ESPÈCES	
1. La COP12 de SPAW se prononcera sur les propositions relatives à l'inscription du requin-baleine, de la raie manta géante et du requin-marteau de l'Annexe III à l'Annexe II du Protocole SPAW, notant l'absence de consensus entre les Parties contractantes sur les propositions soumises	Terminé

<p>2. La COP12 de SPAW adopte les recommandations pour la conservation des poissons-scies (Pristidae) et demande au Groupe de travail sur les espèces d'aider le Secrétariat et le CAR-SPAW à mettre en œuvre les recommandations, le cas échéant</p>	<p>Terminé</p>
<p>3. La COP12 de SPAW demande au Secrétariat et au CAR-SPAW de faire rapport au STAC 11 sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations pour la conservation des poissons-scies (Pristidae)</p>	<p>Terminé</p>
<p>4. La COP12 de SPAW adopte les recommandations du UNEP(DEPI)CAR WG.43/INF.26, paragraphes 12 à 14, pour la conservation du mérou de Nassau (<i>Epinephelus striatus</i>), et invite les Parties contractantes, le Secrétariat et le CAR-SPAW à rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces recommandations au STAC 11</p>	<p>Terminé</p>
<p>5. Le Groupe de travail sur les espèces et le Groupe de travail sur les zones protégées entreprennent la tâche conjointe du UNEP(DEPI)CAR WG.43/INF.26, paragraphe 15, pour la conservation du mérou de Nassau (<i>Epinephelus striatus</i>), et rendent compte des progrès accomplis et formulent des recommandations, le cas échéant, au STAC 11</p>	<p>Terminé</p>
<p>6. La COP 12 adopte les recommandations figurant aux paragraphes 4 à 12 du document UNEP(DEPI)CAR WG.43/INF.24, et demande au Secrétariat et au CAR-SPAW de travailler avec WIDECASST et d'autres experts, le cas échéant, pour mettre en œuvre les recommandations, sous réserve de la disponibilité des ressources</p>	<p>Terminé - Le Secrétariat s'est engagé avec WIDECASST à reprendre la collaboration en rénovant le protocole d'entente entre WIDECASST et le Secrétariat ou en entamant un nouveau Mémoire d'entente avec CAR-SPAW.</p>
<p>7. La COP12 de SPAW demande au Secrétariat et au CAR-SPAW de faire rapport au STAC 11 sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations dans PNUE (DEPI) CAR WG.43/INF.24</p>	<p>Terminé</p>
<p>8. La COP12 de SPAW adopte les propositions approuvées sur le reclassement du requin à pointes blanches océaniques et de l'iguane des Petites Antilles de l'annexe III à l'annexe II et l'inclusion de tous les poissons-perroquets et du requin de récif des Caraïbes à l'annexe III.</p>	<p>Terminé</p>

<p>9. Le groupe de travail sur les espèces élabore un ensemble de recommandations prioritaires pour la conservation et la gestion des poissons-perroquets dans les Caraïbes ; le Secrétariat et le CAR-SPAW soutiennent les Parties contractantes intéressées dans la mise en œuvre de mesures de conservation et de gestion pour les poissons-perroquets, le cas échéant. Lors de l'élaboration de recommandations et de la mise en œuvre de mesures de conservation et de gestion, le Secrétariat, le CAR-SPAW et le Groupe de travail sur les espèces pourraient prendre en considération, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. L'élaboration éventuelle d'un plan de gestion régional pour les poissons-perroquets dans les Caraïbes. ii. Élaborer des recommandations pour protéger et améliorer les populations existantes en réduisant les effets négatifs de la surexploitation et des méthodes de pêche non durables. iii. Élaborer des recommandations pour améliorer l'état des habitats marins dont dépendent les poissons-perroquets et prévenir la dégradation de ces habitats. iv. Possibilités d'améliorer la compréhension de la situation des poissons-perroquets en soutenant la recherche indépendante des pêches sur la physiologie, le cycle biologique et l'écologie des poissons-perroquets. v. La création éventuelle d'un programme de collecte de données dépendant de la pêche pour mieux enregistrer les données sur les pêcheries et les débarquements afin de déterminer les effets de la pêche sur les populations de poissons-perroquets. vi. Réalisation d'évaluations socio-économiques pour comprendre le rôle des poissons-perroquets dans les économies locales. 	<p>Non initié</p>
<p>9. Le Secrétariat travaille avec les Parties contractantes, avec la contribution du CAR-SPAW, le cas échéant, pour élaborer et évaluer davantage les mécanismes juridiques et institutionnels permettant d'établir un éventuel réseau d'activités régionales pour les mammifères marins, en tenant compte des diverses options décrites dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.32, y compris l'architecture de RAR proposée décrite à la section 3.2. Le rapport qui en résultera devrait être préparé dans l'année suivant la COP12 de SPAW et devrait inclure un examen des considérations juridiques et institutionnelles liées à la structure de gouvernance d'un éventuel RAR</p>	<p>Terminé - Le Secrétariat a embauché un consultant pour examiner et mettre à jour les mécanismes juridiques et institutionnels permettant d'établir un réseau d'activités régional (RAR), en prenant comme exemple :</p>

<p>10. Le Plan d'action actualisé pour les mammifères marins pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes, tenant compte des commentaires formulés au cours de la STAC10 et au cours de la période d'examen ultérieure mentionnée dans la recommandation I, soit présenté à la COP12 de SPAW pour adoption en tant qu'ensemble d'actions recommandées et de compilation des ressources pertinentes pour faire face aux menaces prioritaires qui pèsent sur les mammifères marins dans la région</p>	<p>Terminé</p>
<p>11. Sous réserve de l'adoption du Plan d'action actualisé pour les mammifères marins pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes, la STAC10 recommande que, sur demande, le Secrétariat et le CAR-SPAW aident les Parties contractantes à SPAW dans sa mise en œuvre, le cas échéant et sous réserve de la disponibilité des ressources.</p>	<p>Terminé</p>
<p>12. Le Secrétariat et le CAR-SPAW rendent compte à STAC11 de leurs activités à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action</p>	<p>Terminé</p>
<p>13. La COP de SPAW invite le Comité consultatif scientifique et technique, par l'intermédiaire du groupe de travail sur les espèces, à élaborer des recommandations de conservation et de gestion pour le requin-baleine, la raie manta géante et le requin-marteau, qui seront présentées à la 11^e réunion du Comité consultatif scientifique et technique.</p>	<p>Terminé</p>